

RÈGLEMENT PARTICULIER

HOLINIGHT 1

06 AOÛT 2025

Article 1 : Informations générales

1.1 - Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

1.2 - Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

1.3 - Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

1.4 - Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFBAD et en règle avec celle-ci. Les joueurs Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans dûment licenciés à la date limite de l'inscription pourront s'inscrire au Tournoi « Holinight »

1.5 – Pour les participants mineurs à la compétition, ceux-ci sont sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre.

1.6 – Ce premier tournoi Holinight se jouera en Double Dames et Double Hommes de 18h30 à 22h30 le mercredi 06 août 2025.

Le tournoi aura lieu au gymnase Bernard Jeu, 18B rue de la Méditerranée 34140 MEZE.

Article 2 : Arbitrage

Le Juge-Arbitre de la compétition est CERCUS Juliette.

Le GEO de la compétition est LOPEZ Clément.

Tous les matchs seront en auto-arbitrage pendant la compétition.

Article 3 : Tableaux

3.1 - Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton, classés de N2 à NC.

La date de prise en compte du CPPH est fixée au Jeudi 31 juillet 2025.

La date limite des inscriptions est fixée au Vendredi 1^{er} août 2025.

La date du tirage au sort est fixée au Samedi 02 août 2025.

Les joueurs ne pourront pas choisir la série dans laquelle ils s'inscrivent.

Le tournoi sera constitué de 7 poules de 4 unique (si les inscriptions le permettent).

3.2 – Un joueur est déclaré vainqueur d'un match à l'obtention de 2 sets gagnants de 21 points minimum.

Article 4 : Nombre de participants

3.1 - Le nombre de participants sera limité à 32 paires sur la soirée sur 7 terrains.

3.2 - En cas de surnombre, une liste d'attente sera réalisée en prenant compte la date d'inscription et l'homogénéité des tableaux.

Article 5 : Inscriptions

4.1 - Les inscriptions se feront sur le site Badnet.

4.2 – Le règlement de la compétition se fera sur place AVANT la compétition. Tout joueur qui ne respectera pas cet article de règlement se verra refuser l'accès au plateau de jeu et sera de ce fait forfait de la compétition.

4.3 - Les droits d'inscription sont fixés à 15€ par joueur.

Article 6 : Volants

5.1 - Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

5.2 - En cas de litige entre les joueurs, le volant homologué pour ce tournoi est le **Victor Queen**. Il sera disponible à la vente dans la salle pendant toute la durée de la compétition.

Article 7 : Temps de repos

Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum pour tous les tableaux.

Article 8 : Temps de préparation

8.1 - Les joueurs disposent de **3 minutes** de préparation à partir du premier appel. Ce temps démarre à la fin de l'appel du match et comprend en particulier : le test des volants et le tirage au sort.

8.2 - Deux minutes après le troisième appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Article 9 : Point particulier

9.1 - Si le volant touche le plafond ou ses structures (panneaux de basket, câbles, lumières...) :

A l'engagement : le volant est remis 1 fois.

Au cours de l'échange : le volant est compté faux.

9.2 - Les joueurs peuvent jouer leurs matchs avec un maillot floqué à leur prénom et/ou leur nom. Dans tous les cas, une tenue correcte est exigée, suivant le règlement de la FFBAD.

Article 10 : Accès au terrain

10.1 – Tout participant doit venir pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle et au plus tard à l'heure de convocation. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

10.2 - Aucune sortie de terrains ne sera autorisée en dehors des arrêts de jeu prévus par le règlement. Les sorties de terrain pourront avoir lieu pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set, ainsi qu'entre les sets. Ils devront être de retour à 40 s de l'arrêt de jeu de 11 points et à 1m40 entre les sets. A défaut ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre.

Article 11 : Réclamation

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

Article 12 : Forfaits

En cas de forfait avéré avant le début d'un tableau, l'organisation se réserve le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre de remplacer tout joueur forfait par un joueur de la liste d'attente.

Le joueur doit alors envoyer dans les 5 jours qui suivent la compétition un justificatif à l'adresse suivante : **forfaits@sudbad.com**

Article 13 : Sanctions

Tous les règlements relatifs aux sanctions seront consultables à la table de marque.

Le CBN

Le Juge-Arbitre